



ORDRE DU JOUR
séance régulière du Conseil municipal
le lundi 20 mars 2023 à 19h30

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2023 ;
5. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
6. Certificats de crédits disponibles ;
7. Rapport du service d'urbanisme ;
8. Rapport du directeur général ;
9. Autres sujets :
10. Période de questions ;
11. Levée de la séance.